

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité – Justice



**Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse
Démographique et Economique**



Termes de référence

Coordinateur du projet (HISWACA SOP1 - MRT)

Février, 2025

I. Contexte et justification

Le projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA - SOP1) est un projet régional qui vise à soutenir les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre conjointement pour améliorer les performances statistiques des systèmes statistiques nationaux et régionaux, en particulier les sources de données et l'infrastructure de données, tout en veillant à ce que les données statistiques soient harmonisées et rendues plus comparables. La phase 1 du projet régional (HISWACA SOP1) se concentrera sur le soutien aux pays ouest-africains suivants : Bénin, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Gambie.

Le SOP1 de HISWACA soutiendra également le département statistique de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Institut de statistique de l'UA (STATAFRIC) et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) dans leur rôle de coordination et de plaidoyer pour améliorer la comparabilité et l'harmonisation des statistiques.

La mise en œuvre de ce projet intervient dans un contexte régional marqué par la faible capacité et de sous-utilisation des statistiques à des fins de suivi et évaluation de politiques et programmes de développement et par la faiblesse du niveau de financement des activités statistiques. Ainsi on retiendra au niveau régional :

- Développement du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) qui a été adopté par la Conférence des ministres africains en charge du développement en 2007 ;
- Développement en 2009 de la Charte africaine de la statistique ;

- Développement, en 2011, de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), renouvelée plus tard en 2017 en tant que deuxième SHaSA (SHaSA2) ;
- Elaboration de stratégies nationales pour le développement des statistiques (SNDS) dans de nombreux pays depuis 2005
- Amélioration de la législation sur les statistiques, un plus grand nombre de pays rendant les instituts nationaux de statistique (INS) plus autonome
- Renforcement et diversification des professions statistiques avec la création d'écoles nationales de statistique, à vocation sous-régionale dans certains pays.

Au niveau national notre pays a élaboré une stratégie décennale de la statistique (SNDDS - 2030). Cette stratégie vise à construire, à l'horizon 2030, un système statistique national efficace et crédible, doté de ressources adéquates, avec un cadre juridique et organisationnel approprié, dont les productions répondent aux besoins des politiques nationales de développement et à ceux des utilisateurs. Cette nouvelle vision du SSN s'articule avec la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée, qui constitue le cadre de référence des programmes de développement économique et social du Gouvernement. Elle est également ancrée dans les principes définis par la SHaSA2.

Ainsi, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a sollicité de la Banque Mondiale pour bénéficier de l'appui de ce projet régional (HISWACA SOP1) pour appuyer le Système Statistique National (SSN) et financer la mise en œuvre de la Stratégie Décennale du Développement de la Statistique (SNDDS - 2030).

II. Composantes du projet HISWACA SOP1 MRT

Le projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA SOP1) ambitionne, en Mauritanie et à l'instar des autres pays bénéficiaires, de renforcer l'ensemble des acteurs du Système Statistiques Nationales (SSN) à travers quatre composantes principales :

Composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base à l'aide de méthodologies harmonisées

Cette première composante vise à produire des outils statistiques harmonisés selon les standards internationaux et à élargir la base de la production statistique. Les activités de cette composante couvriront divers domaines :

- Elaboration de méthodologies harmonisées ;
- Production de statistiques économiques et sociales clés ;
- Renforcement de la veille méthodologique ;
- Amélioration de la couverture des domaines non couverts ou faiblement couverts par la collecte des statistiques de base ;
- Amélioration de la comparabilité des données grâce à l'harmonisation aux niveaux régional et sous-régional ;

- Soutien des statistiques démographiques et socio-économiques à travers des opérations de grande envergure ;
- Amélioration des statistiques économiques de base ;
- Renforcement des statistiques du secteur primaire (Agriculture, élevage et pêche) ;
- Amélioration des Statistiques sectorielles, géospatiales et l'exploitation de sources administratives.

Composante 2 : Soutien à la modernisation statistique des services nationaux de statistique des pays participants.

- Amélioration du plaidoyer et de la coordination du Système Statistique National (SSN) ;
- Poursuite des réformes institutionnelles engagées avec la création de l'ANSADE pour une meilleure coordination du Système Statistique National (SSN) et améliorer la pérennité du financement ;
- Améliorer l'accès aux données et leur diffusion au niveau national ;
- Valorisation des données statistiques à travers des études et analyses approfondies afin d'éclairer les décideurs ;
- Réalisation régulière des enquêtes périodiques de satisfaction des utilisateurs de données ;
- Renforcement des ressources humaines du SSN à travers la formation de base et le recyclage.

Composante 3 : Soutien à la mise à niveau et la modernisation des infrastructures physiques

Cette composante vise à renforcer les capacités de l'ANSADE, des acteurs du SSN et de l'école de formation en statistique (ESP) en leur fournissant les équipements et les outils nécessaires pour remplir correctement leur mandat. Dans le cadre de cette composante, le projet soutiendra l'extension des locaux du siège central de l'ANSADE, la construction de l'école de formation en statistique et l'équipement du SSN en matériel informatique.

Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de soutenir la gestion et le suivi/évaluation du projet. Cette composante soutiendra également les enquêtes régulières de satisfaction des utilisateurs afin de mesurer dans quelle mesure les produits ou services statistiques produits répondent ou dépassent les attentes des utilisateurs.

III. Ancrage institutionnel du projet HISWACA SOP1 - MRT

Au niveau national, l'agence d'exécution de ce projet multisectoriel sera l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), organe central du SSN. Le Directeur Général de l'ANSADE sera responsable de la supervision de la mise en œuvre des activités du projet. Une unité de mise en œuvre du projet (PIU) sera créée au sein de l'ANSADE et sera chargée de mettre en œuvre les activités du projet.

Un comité de pilotage, sera mis en place pour mieux orienter et impulser les activités du projet et pour assurer une coordination adéquate de ses activités conformément aux objectifs fixés. Il approuve particulièrement les plans d'actions assortis de leurs budgets ainsi que les rapports d'activités annuels.

En plus, des comités techniques, composés des acteurs du SSN bénéficiaires du projet, seront mis en place en fonction des besoins afin d'apporter un soutien technique à l'Unité d'exécution du projet en rapport avec les activités techniques sectorielles les concernant.

C'est dans ce cadre que l'ANSADE, avec l'appui de l'Unité de Gestion du projet HISWACA, compte recruter un coordinateur pour l'unité de mise en œuvre du projet (PIU).

IV. Responsabilité du Coordinateur du Projet

Placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ANSADE, le Coordinateur du Projet est chargé d'assurer la gestion technique, administrative et financière de l'Unité de mise en œuvre du Projet (PIU). Il est l'ordonnateur des dépenses du Projet. Il est plus particulièrement chargé des tâches énumérées ci-après :

4.1 Coordination

- Assurer la coordination entre l'ANSADE, les bénéficiaires et les bailleurs de fonds ;
- Coordonner, superviser et suivre quotidiennement le travail de l'équipe de l'Unité de mise en œuvre du Projet (PIU) ;
- Susciter l'implication effective des différents bénéficiaires ;
- Préparer les programmes de travail et budgets annuels ;
- Organiser les réunions du comité de pilotage ;
- Superviser et valider l'élaboration des rapports techniques des activités ;
- Organiser des réunions périodiques de suivi avec les bénéficiaires et les partenaires de développement ;
- Assurer la diffusion de l'information.

4.2 Gestion Administrative

- Assurer l'organisation générale de l'Unité de mise en œuvre du Projet (PIU) ;
- Assurer le bon fonctionnement des différents départements de la PIU ;
- Veiller à l'application de la législation du travail ;
- Faire respecter les clauses de l'Accord de financement et des autres documents de base et en assurer le suivi ;
- Organiser des audits techniques et financiers et opérationnaliser le plan de mise en œuvre des recommandations ;
- Fournir régulièrement des rapports d'activités (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) sur la mise en œuvre du Projet à la Direction Générale de l'ANSADE et aux bailleurs des fonds ;
- Produire les comptes administratifs.

4.3 Gestion Financière et de passation des marchés

- Assurer la gestion financière de la PIU ;
- Préparer et présenter à la Direction Générale de l'ANSADE, au comité de pilotage et aux bailleurs des fonds les projets de budgets annuels pour approbation/adoption ;
- Assurer la mise en œuvre des budgets après adoption ;
- Assurer l'ordonnancement des dépenses ;
- Cosigner les modes de paiements tirés sur les comptes projets ;
- Veiller à la préparation des états financiers annuels et des rapports d'activités ;
- Signer les Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) et les Demandes de Paiement Direct (DPD) ;
- Préparer les Plans de Passation de Marchés (PPM) annuels et pluriannuels du Projet qui devront être approuvés par l'ANSADE et soumis pour la non objection des bailleurs des fonds ;
- Effectuer le suivi de la réalisation budgétaire et l'exécution du plan de passation de marchés du projet en fonction du programme d'activités ;
- Vérifier l'éligibilité de chaque dépense avant le décaissement ;
- Coordonner techniquement les activités du projet et suivre les activités de passation de marchés ;
- Veiller à la mise à jour régulière des PPM ;
- Veiller à la transmission aux bailleurs des fonds d'un rapport trimestriel sur l'état d'exécution et d'avancement du PPM ;
- Veiller à la réalisation d'audits réguliers des comptes, des relevés des dépenses ainsi que des procédures, selon les normes des bailleurs des fonds en la matière et dans les délais prévus par l'Accord de financement ;
- Veiller au respect de la bonne mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du Projet ;
- Etablir, avec l'aide des responsables de la PIU, le programme de travail annuel du Projet, s'assurer de sa cohérence et le faire valider par les instances compétentes ;
- Superviser les responsables de la PIU avec lesquels il est en communication permanente ;
- Suivre l'accomplissement du plan de travail et veiller au respect du calendrier correspondant ;
- Evaluer la performance des cabinets de consultants et des entreprises engagées pour l'exécution des activités du projet et informer l'ANSADE et les bailleurs des fonds de toute déficience détectée par les responsables des composantes ;
- Etablir le programme de formation annuel, et sélectionner les candidats, et soumettre le programme et la liste des candidats à la non-objection des bailleurs des fonds ;
- Evaluer les résultats et l'impact des activités du Projet en fonction des objectifs tracés ;
- Préparer les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels de progrès du Projet en signalant les avancées obtenues, les problèmes rencontrés durant l'exécution et les solutions proposées pour pallier les difficultés détectées ;
- Assurer la liaison directe avec les responsables du Projet au niveau des bailleurs des fonds concernant tous les aspects techniques, administratifs et financiers en relation avec l'exécution du Projet. Toutes les communications entre le Projet et les responsables au niveau des bailleurs des fonds seront localisées au niveau de la Coordination du Projet ;
- Véhiculer l'information aux bailleurs des fonds sur l'avancement des activités ainsi que les éventuels retards ou déviations des plans d'action ;
- Veiller au respect des clauses de l'Accord de financement et des actions convenues entre les bailleurs des fonds et le Gouvernement ;

- Veiller à l'application des manuels de procédures du projet approuvés par les bailleurs des fonds et leur mise à jour régulière ;
- Assurer l'instruction et la transmission des demandes de non-objection concernant la passation des marchés, les plans de travail, de formation et toutes autres actions requérant l'approbation des bailleurs des fonds ;
- Assurer la communication avec les institutions impliquées dans le projet des non-objections reçues des bailleurs des fonds ou des observations faites par ces derniers en relation avec l'exécution du projet ;
- Mettre en place d'un système de classement d'archivage fiable, sécurisé et fonctionnel pour la conservation et l'accès facile et comprenant tous les documents de marchés y compris les documents financiers et comptables et attestation de services faits.

V. Résultats attendus

- La coordination technique avec les différents acteurs est assurée ;
- Les plans d'actions annuels de travail sont préparés ;
- Les conditions propices pour l'atteinte des objectifs du Projet sont créées ;
- L'implication effective des différents acteurs concernés est assurée ;
- Les rapports d'activités et autres rapports devant être présentés aux responsables nationaux et aux bailleurs de fonds sont régulièrement préparés ;
- L'organisation générale de la PIU est assurée ;
- La législation du travail est appliquée ;
- La gestion quotidienne de la PIU est assurée ;
- Les actions pour le respect des clauses de l'Accord de financement et des autres documents de bases sont effectuées et suivies ;
- Les audits techniques et financiers sont organisés et le plan de mise en œuvre des recommandations est opérationnel à la satisfaction de la partie nationale et des partenaires au développement ;
- Les rapports d'activités (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) sur la gestion de la PIU, du Projet à la Tutelle et aux bailleurs des fonds sont régulièrement fournis ;
- Les projets de budgets annuels sont préparés et présentés pour approbation et adoption ;
- Les budgets sont mis en œuvre et exécutés de façon efficace et efficiente ;
- Les dépenses sont correctement ordonnancées ;
- Les états financiers annuels sont préparés ;
- Les comptes sont efficacement gérés et suivis ;
- Les Demandes de Remboursement de Fonds (DRF), les Demandes de Paiement Direct (DPD) sont régulièrement envoyées ;
- Le plan de passation des marchés est élaboré, approuvé par les commissions compétentes et les bailleurs des fonds, publié et mis à jour régulièrement,
- Les DP, DAO sont élaborés, approuvés par les commissions compétentes et les bailleurs des fonds ;
- Les contrats sont élaborés, leurs formalités administratives accomplies et notifiés aux adjudicataires.

VI. Qualifications et profil recherché

Le coordinateur du projet HISWACA SOP1 MRT doit justifier :

- Diplôme d'études supérieures dans les domaines scientifiques, sciences humaines et sociales ou en études d'ingénierie (Bac + 4 au minimum) ;
- Expérience avérée d'au moins 10 ans dans les projets de développement ;
- Bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale ;
- Expérience avérée de plus de 5 ans dans les projets financés par la Banque mondiale ;
- Expérience avérée de plus de 5 ans en tant que coordinateur d'un projet financé par la Banque mondiale ou financé par un autre bailleur similaire ;
- Connaissance du Système Statistique National de la Mauritanie et de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS) ;
- Connaissance de Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale du pays (CSLP, SCAPP, etc.) constitue un atout ;
- Parfaite connaissance de la langue française et bon niveau en arabe. La connaissance de l'Anglais est un atout ;
- Avoir un âge révolu au 1er Avril 2025 ne dépassant pas 58 ans ;
- Grandes qualités d'écoute et aptitude dans l'animation des équipes.

VII. Contrat et durée

Le contrat du Coordinateur du Projet HISWACA SOP1 - MRT est d'une durée d'une (1) année renouvelable sur la durée du projet sur la base d'une évaluation annuelle de performances. Une période probatoire de six (6) mois est requise pour la première année.

VIII. Mode de sélection

Le Coordinateur sera sélectionné selon les procédures de sélection ouverte à la concurrence.